

CABINET DU MINISTRE : *sous-direction des bureaux des cabinets ; bureau des décorations.*

DÉCISION N° 005161 ouvrant droit au port de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil portant l'inscription " République démocratique du Congo " au titre de l'opération " Benga ".

Du 10 avril 2007

NOR D E F M 0 7 5 0 8 7 3 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 307.2.14.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 8.

La ministre de la défense,

Vu le décret n° 62-660 du 6 juin 1962⁽¹⁾ relatif à la médaille d'outre-mer,

DECIDE :

L'opération " Benga " menée en République démocratique du Congo à partir du 7 juin 2006, ouvre droit au port de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil portant l'inscription " République démocratique du Congo ".

La ministre de la défense,

Michèle ALLIOT-MARIE.

(1) BO/M, p. 1669 ; BO/A, p. 1114 ; BO/G, 1963, p. 1506 ; BOEM 307*.